



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de Novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, Mme OUZEBIHA Arlette, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, Mme FABRE Nathalie, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme OLIVIER Juliette.

**Absents excusés :** M. ROSE Hermand, M. TOULOUSE Thierry, M. VILLALONGA Jérémy, M. VIDAL Vincent et Mme MARTIN Emanuelle.

**Procurations :** M. ROSE Hermand a donné procuration à M. GUILLEMIN Alban, M. TOULOUSE Thierry à Mme ANJOLRAS Huguette, M. VILLALONGA Jérémy à Mme VILLALONGA Marie Laure, M. VIDAL Vincent à M. PAUL André et Mme MARTIN Emanuelle à Mme VILLARD Milène.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

**Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.**

\*\*\*\*\*

**OBJET : 2024-047 : REGIE DE RECETTES DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération N°2020.62 en date du 21 Octobre 2020, avait été instauré la régie unique dite « Régie service administratif de la Mairie de LARGENTIERE » par la fusion des trois régies en place à ce moment-là, à savoir :

- Droits de place
- Cantine et Garderie
- Service municipal de le jeunesse « Kiosque »

Et de modifiée celle-ci par délibération N°2024-024 en date du 12 Avril 2024, en incorporant la « Bibliothèque Municipale ».

Cependant, il conviendrait d'ajouter à cette régie l'encaissement des locations de matériel.

Vu l'avis conforme du comptable public, en date du 14 Novembre 2024, les encaissements seront faits conformément à l'arrêté municipal N°2024.195 en date du 15 Novembre Avril 2024, à savoir :

- Cantine et Garderie -----Compte d'imputation : 7067
- Droits de Place -----Compte d'imputation : 73154
- Service Municipal de la Jeunesse Kiosque Informatique -----Compte d'imputation : 7066
- Bibliothèque Municipale -----Compte d'imputation : 7062
- Location de matériel ----- Compte d'imputation : 752

Les recettes désignées seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Espèces
- 2° : Chèques
- 3° : Carte Bancaire

Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket, ou reçu du P1RZ, selon la na

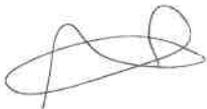
Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

DECIDE :

- *De modifier la régie unique site « Mairie de LARGENTIERE » telle qu'elle vient de lui être présentée*
- *DIT que la perception des droits se fera comme indiqué dans la délibération :*
  - *Cantine et Garderie N°2023.015 et 16 du 27 Février 2023*
  - *Droits de place N°2023.04 du 27 Février 2023*
  - *Service Kiosque N°2023.017 du 27 Février 2023*
  - *Bibliothèque N°2024.023 du 12 Avril 2024*
  - *Location de matériel N° 2023.011 du 27 Février 2023*

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	14
Nombre de votants:	19
Pour :	19
Contre :	00
Abstention :	00
La Secrétaire de séance	



Agnès MAIGRON



Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
A Largentière, le 18 Novembre 2024,  
Le Maire,



Jean Roger DURAND